

ECONOMISER L'ÉNERGIE ... sans ménager la nôtre !

La facture annuelle d'énergie du Conseil général est de 1,8 millions d'euros. En gestionnaire responsable, la majorité départementale s'est attachée à éviter l'envolée des factures, au Conseil Général comme chez les particuliers.

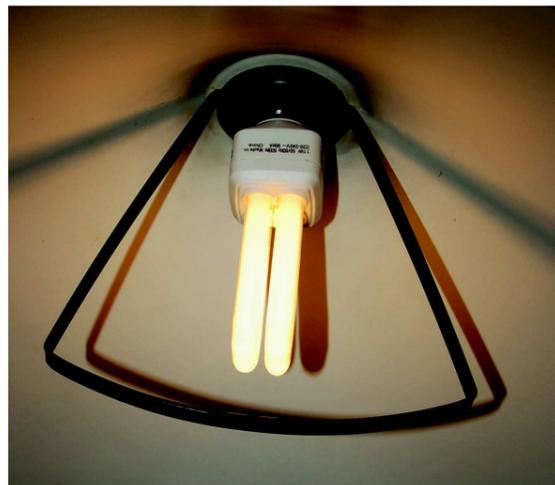
Économiser l'énergie, utiliser les énergies renouvelables

Le département du Cher est propriétaire de 220 000 m² de bureaux, collèges, centres sociaux, ... Impossible donc de penser une politique d'économie d'énergie sans **commencer par les bâtiments départementaux** ! Grâce aux compétences d'une ingénieure thermicienne, les bâtiments gaspillant le plus d'énergie ont été repérés et sont en cours de traitement : le Centre Médico-Social de Saint-Amand, par exemple, fait l'objet d'une **rénovation selon les normes « bâtiment basse consommation »**, pour lequel le **Conseil Général du Cher a reçu un prix régional**. Les collèges de Sancoins, Victor Hugo, Jules Verne et Alain Fournier, à Bourges, sont raccordés à un **réseau de chaleur communal au bois**.

Avec une **gestion rigoureuse** du chauffage et de l'éclairage, **les consommations d'énergie du Conseil Général (hors collèges) ont baissé de 24 %** au cours de quatre dernières années. **Cet engagement a évité au département et à ses contribuables une hausse équivalente de la facture due à l'augmentation du prix des énergies**. Les travaux réalisés sur les bâtiments départementaux, certifiés comme économie d'énergie et vendus comme tels sur le « marché » des économies d'énergie, ont rapporté 38 940 € en 2010 au Conseil Général.

Logement des particuliers : aider à faire les bons choix

Pour inciter les particuliers à construire économe en énergie ou s'équiper de chauffe-eau solaires, le Conseil Général participe au financement du **Point Info Energie**, a soutenu le développement initial des **chauffe-eaux solaires** (119 projets aidés sur le Cher en 2008 et 2009) et des chaufferies bois (27 projets dont le Centre Hospitalier de Vierzon, le réseau de



chaleur communal de Sancoins, la maison de retraite de Bellevue, ...) et a passé convention avec la Région pour un accompagnement conjoint de la performance énergétique dans le **logement social** dans les villes de moins de 8000 hab. En stimulant ces innovations, le Conseil Général a contribué à la **mutation économique des installateurs** du Cher : aujourd'hui, ils sont **38 à être agréés Qualisol** contre moins de 10 en 2005. Une convention financière a été passée avec la CAPEB (Confédération des artisans et petites entreprises du bâtiment) pour le développement et l'animation d'une **plate-forme de formation des professionnels** aux nouvelles techniques de construction et de rénovation.

Eco-logis : pour que la facture d'énergie ne pèse pas trop lourd

Un logement mal isolé, et c'est la facture d'énergie qui dérape. On considère que les familles sont en situation de **précarité énergétique** quand leur facture d'énergie atteint 10 % de leur revenu : cela concerne 3 millions de personnes en France ! Dans le Cher, **4130 foyers ont été aidés** en 2009 par le Fonds Solidarité Energie ; un chiffre qui n'a cessé d'augmenter avec la hausse du prix des énergies. Alors, évidemment, il faut améliorer la qualité du bâti. Mais quelques gestes simples peuvent aussi permettre de maîtriser la facture. L'éco-logis, appartement témoin monté en large partenariat, a pour mission de **sensibiliser les familles aux gestes utiles** pour réduire leur consommation d'énergie.



Ce que la loi a changé depuis 2004

- Les lois « Grenelle » sur l'environnement ont renforcé les normes concernant les bâtiments et aménagements publics et privés. Ces évolutions étaient indispensables. Mais elles pèsent sur les collectivités locales sans aucune augmentation de leurs ressources et avec bien peu d'aides de l'Etat
- Le Fonds Social Energie, désormais inclus dans le Fonds Solidarité Logement, est sous la pleine responsabilité du département

ZOOM

Un meilleur confort thermique dans les maisons de retraite

Après la canicule de 2003, il a fallu équiper les maisons de retraite de systèmes de rafraîchissement pour protéger les personnes âgées des excès de chaleur. Et donc mettre en place des matériels utilisateurs d'énergie et aggravant l'effet de serre.

La majorité départementale a rapidement réagi en adoptant, en 2007 une politique très incitative pour les maisons de retraite départementales : l'aide à l'investissement a été conditionnée à la prise en compte des normes de haute performance énergétique, protégeant à la fois contre le froid et la chaleur. Pour que cela ne pèse pas excessivement sur le coût pour les personnes âgées et leurs familles, l'aide départementale et régionale a été augmentée, passant d'un maximum de 17 465 € par lit à 26 250 € par lit.

2004-2010, un Département ...

RESPONSABLE

- 24 % d'économies d'énergie dans les bâtiments départementaux
- 38 entreprises qui ont pris le tournant des nouvelles énergies
- un appartement témoin pour apprendre les gestes pour économiser l'énergie au quotidien